109

BIBLIOTEQUE JESUITIQUE

OU

CATALOGUE

DES OUVRAGES

COMPOSEZ NOUVELLEMENT

PAR LES JESUITES

A L'USAGE

DE L'EGLISE.

OU

Par quelques perſonnes pieuſes, à l'uſage de la Société.

Avec de courtes Notes ſur les endroits difficiles.

BIBLIOTECA N. 7
ROMA
VITTORIO EMANUELE

M D C C X V I.

BIBLIOTEQUE JESUITIQUE OU CATALOGUE DES OUVRAGES COMPOSEZ NOUVELLEMENT PAR LES JESUITES A L'USAGE DE L'EGLISE,

Ou par quelques Perſonnes pieuſes à l'uſage de la Société.

NOuveau Traité du Commerce & de la Banque, où l'on prouve que les Conciles & les Papes n'ont pas dû comprendre les Jeſuites, mais ſeulement les Eccleſiaſtiques & les autres Religieux, dans leurs défenſes de les exercer. Par les Superieurs de Breſt & de la Rochelle, & ſe vend dans tous les Ports de Mer de l'Europe & des Indes.

Requêtes presentées à Mr. le Regent & au Conseil du dedans du Royaume, pour le rétablissement des Jesuites dans les Villes de Provins, du Mans, de Troyes, de Vendôme, de Pontoise, &c. par les Habitans de ces Villes, & par les Peres de l'Oratoire.

Les Jesuites ou n'ont jamais pû avoir d'établissement dans toutes ces Villes, ou en ont été chassez après y avoir été établis.

Affiche nouvelle & curieuse.

Le Public est averti que Mardi prochain 29^e^. Sept. & autres jours suivans, à 8. heures de relevée, on procedera à la vente des Confessionnaux, & des Chaires des trois Convents des Jesuites de Paris. Ce sera vis-à-vis leur Eglise de saint Loüis, où pareilles Affiches sont sur la porte. Les Prêtres & les Religieux qui ont été en prison, ou en exil, pourront les payer en Billets d'Etat.

On avertira dans quelque-tems, sur la vente des Chaires & des Confessionnaux des Capucins, des Picpus, & des Recollets.

De l'utilité des Congregations des Laquais, pour découvrir les secrets des Maîtres, par le P. Duhalde, Préfet

ſet de celle qui eſt établie à la Maiſon Profeſſe.

Le chemin de la Cour & la maniére de s'y faire voir, par le P. du Trevoux, Confeſſeur *ad honores* de M. le Regent.

Paraphraſe devote du *De profundis*, par le Vénérable Pere du Cerceau, Auteur de pluſieurs autres Ouvrages Myſtiques. Dédié aux Religieuſes de la Viſitation & de ſainte Urſule, tandis qu'elles étoient dirigées par les Jeſuites, & approuvé par M. Regery Vicaire de ſaint Benoît, penſionnaire des Jeſuites.

Le Pere du Cerceau Auteur de nombre de Pieces Burleſques & gaillardes, en a fait une fort libre ſur le De profundis.

Traité de la Galanterie des Jeſuites, par le Pere Semaiſons, cy devant Regent au College de Clermont.

De morte Thomæ Maillard Cardinalis de Tournon, operâ & ſtudio Patrum Societatis Jeſu, miſe en François par les Jacobins, & dédiée à N. S. P. le Pape Clement XI.

La Hierarchie reformée, où l'on montre que c'eſt aux Evêques & aux Vicaires Apoſtoliques, à demander aux Jeſuites des Permiſſions pour Confeſ-

ſer & pour Prêcher, & non pas à ces Peres à s'adreſſer à eux pour cela. Maximes enſeignées & miſes en pratique par les Jeſuites du Tonquin, de Siam, & de la Cochinchine, malgré les ordres exprès & autentiques du S. Pape Innocent XI.

Ce Pape fut obligé de faire revenir les PP. Faciti, Fereira & autres Jeſuites du Tonquin, parce qu'ils faiſoient une guerre ouverte aux Evêques & aux Miſſionnaires François. On avoit beau leur montrer les Bulles qui leur ordonnoient d'être ſoûmis aux Evêques, & de leur demander des approbations ; ils s'en mocquoient & les jettoient dans la boüe, parce qu'elles leur étoient contraires, ou plûtôt à leur ambition. Leur aveuglement alloit juſqu'à dire à ces Peuples qu'il valoit mieux mourir ſans Sacremens, que de les recevoir des Evêques, ou des Miſſionnaires François, avec tout cela ils ne laiſſent pas de les faire paſſer en Europe pour des Saints.

De l'amour de la Patrie, & de l'obéiſſance que nous devons aux Loix qu'elle a preſcrit. Traité où il eſt prouvé, que les Jeſuites ont toûjours été fort attachez aux interêts de l'Etat dans tout les Païs ; par le P. Matthieu Cour-

Courrier de la Ligue, approuvé d'abord après par ſes Confreres de Veniſe, & mis de nouveau en pratique par ceux de Sicile.

Traité de la néceſſité de recevoir les Bulles des Papes en France, & de les rejetter à la Chine, par le P. le Tellier, approuvé par le Général de ſon Ordre, & dédié à ſa Sainteté.

De la Reconnoiſſance que nous devons à nos Bienfacteurs & à nos premiers Patrons, dédié à M. le Normand, jadis Official de Paris, par M. Vivant Curé de S. Mery, & Ex-Grand-Vicaire de ſon Eminence, & approuvé par M. Quinot, établi Cenſeur des Livres par M. le Chancelier de Pontchartrain.

Tout le monde ſçait maintenant que ces Meſſieurs & quelqu'autres rapportoient aux Jeſuites tout ce qui ſe paſſoit chez M. le Cardinal de Noailles, pour parvenir à une fortune plus éclatante que celle qu'il leur avoit procurée. Mr. le Chancelier défendit à M. Quinot d'aprouver aucun Livre, à cauſe qu'il avoit approuvé celui du Sieur Gaillande.

Du peu de fondement qu'on eût à Malthe de chaſſer les Jeſuites de cette Iſle, par le P. . . . de la même Compa-

gnie Professeur à Naples.

Les Histoires nous apprennent que ce fut pour avoir demandé du Bled dans une grande disette, pendant qu'ils en avoient des Magazins tous remplis, & pour crime de non-conformité.

Traité du Commerce & des Manufactures, pour le progrez de la Foi dans les Indes, par le R. P. de Fontenay, de retour en France pour avoir fraudé les Doüanes de la Chine.

Oraison Funébre de la Reine d'Espagne, prononcée à Nôtre-Dame de Paris, jusqu'au premier Point exclusivement, par M. l'Evêque de Nimes.

Ce Prélat resta court au commencement de sa Piéce, & il ne l'a point fait imprimer depuis; ce qui fait croire qu'il n'en avoit point composé, ou qu'elle ne valoit pas grand chose.

L'Aristarque moderne ou Traité de l'équité des jugemens que le P. Tournemine prononce dans les Journaux de Trevoux, contre tous ceux qu'il ne croit pas dans les interêts de sa Compagnie, par feu M. de Tillemont, avec des additions de M. du Pin.

Ce Pere maltraite dans ses Mémoires les personnes les plus respectables, & celles dont les Ouvrages sont les plus estimez, tandis

tandis qu'il fait l'éloge des mauvais écrits, & ſouvent des Livres pernicieux des Auteurs de ſon parti

De la Foi dûë aux anciens Livres, tant Sacrez que Prophanes, par le P. Hardoüin Pirrhonien de la Compagnie, Ouvrage continué par le P. Germon.

Le Pere Hardoüin a enſeigné dans pluſieurs Ouvrages approuvez par ſes Superieurs; que tous les anciens Livres à la reſerve de la Vulgate, de Pline, & d'Herodote, étoient faux, & il a aſſûré qu'ils avoient été compoſez par une troupe de Moines ennemis de la Religion ſous Severus Archontius, (l'Empereur Frederic II.) Cette extravagance ayant éclaté il y a ſept ou huit ans, & les Peres Germon & Tournemine ayant été accuſez d'être dans les mêmes principes; les Superieurs de Paris furent obligez de deſavoüer ce ſyſtême impie & fanatique; & de faire retracter le Pere Hardoüin

Du zele des Jeſuites pour le rétablissement de la Foi dans l'Egliſe de France; Ouvrage tres-conſiderable, diviſé en quatre parties.

Dans la premiere, on prouve que ce ſont ces Peres qui ont dreſſé la Conſtitution *Unigenitus*, & qui l'ont fait au-

toriſer par le Pape, en lui faiſant voir que c'étoit le ſeul moyen de renverſer les Libertez de l'Égliſe Gallicane.

Dans la ſeconde, on montre que ſans les Jeſuites tous les Evêques de France auroient renvoyé cette Bulle au Pape, dès qu'ils en eurent connoiſſance, & que par conſequent ils ſeroient reſtez dans l'erreur ; ſeconde obligation que nous avons à la Société, & qui n'eſt pas moins importante que la premiere.

La troiſiéme partie eſt employée à faire connoître les mouvemens que les Jeſuites ſe donnent maintenant, & tous les moyens qu'ils employent, pour empêcher que ces mêmes Prélats ne ſe joignent tous à M. le Cardinal de Noailles.

Dans la quatriéme enfin, on rappelle en peu de mots, tous les autres ſervices ſignalez que cette humble Compagnie a rendus à l'Egliſe depuis ſon Inſtitution, dédié à M. le Cardinal de Biſſy, par le Docteur Tournely, plus connu ſous le nom du *faux Arnaud*.

De l'excellence des moindres Ouvrages de la Société, & de l'immortalité que quelques feüilles volantes ont procurée à pluſieurs de ſes membres,

par

par le P. Tournemine, ſeul Panegiriſte de tous ces écrits.

Les Journaux de Trevoux ne parlent jamais des Livres des Jeſuites, même des plus mépriſables, que pour en faire des éloges; ce qui eſt & contre l'humilité, & contre la modeſtie, & contre la verité.

Comparaiſon des cruautez exercées par le P. de la Chaiſe, contre les Filles de l'Enfance, les Grands-Vicaires de Pamiez, & pluſieurs autres perſonnes de tous les états; avec celles du P. le Tellier, contre les Religieuſes de Port-Royal, & une infinité d'Eccleſiaſtiques & de Religieux; où l'on fait voir qu'ils n'ont rien à ſe reprocher l'un à l'autre. Par feu M. l'Abbé de Tourreil.

Défenſe des Libertez de l'Egliſe Gallicane, dédié à Mrs. les Evêques de Niſmes & d'Alet, par M. Humbelot, & approuvé par le Sieur Tournely.

Les Jeſuites attribuent à ces deux Prelats des Memoires dont les principes ſont tres-oppoſez à nos maximes. M. Humbelot fut exilé autrefois pour avoir ſoûtenu l'infaillibilité du Pape, & le Profeſſeur Tournely fournit aux Evêques pendant l'Aſſemblée de 1713. des Memoires qui ſappent les Libertez de l'Egliſe Gallicane,

cane, pour les engager à recevoir la Bulle.

La Theologie du P. Porée, Ouvrage fort avancé, mais qui n'a pas encore vû le jour.

De cæco zelo, Dissertatio pertinacissima: Authore eodem.

Histoire de France à l'usage de Rome, par le P. Daniel Jesuite.

Traité de la necessité de l'amour de Dieu, Extrait des Cayers des Jesuites de Reims, dictez par le Sieur le Roux. Approuvé par le P. Sirmond, & publié par ordre de la Sorbonne.

Pour mieux entendre ce Titre, il faut sçavoir que le Sieur le Roux créature des Jesuites, & Professeur à Rheims, a enseigné dans ses écrits, qu'on n'étoit obligé d'aimer Dieu, que deux fois dans la vie, à l'usage de raison, & à l'article de la mort; Doctrine autrefois soûtenuë par le P. Antoine Sirmond aussi Jesuite, mais condamnée par les Papes, par les Evêques, & par les Universitez. Elle vient encore d'être censurée par les Facultez de Paris & de Rheims.

De l'utilité des simples & des idiots, dans le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat, Traité curieux & singulier, où il est prouvé que la Société n'a pas moins

moins tiré d'avantages des Sieurs Dumas, Charton, Marion, Chenu, Luillier, Boudoux, Gaillande, & autres ignorans, que des Srs le Rouge, Vivant, Tournely, Targny, Docteurs plus habilles. Par le P. Doucin, premier Commis du feu Pere Confeſſeur.

Les Travaux Apoſtoliques, pour rétablir la Foi Catholique, non chez les Infidéles, mais dans les Communautez Seculieres & Religieuſes, comme celles des Oratoriens, Benedictins, Jacobins, Feüillans, &c. Par M. l'Abbé Henriot, Miſſionaire député au Chapitre général des Feüillans, & nommé par le feu Roi à l'Evêché de Liſieux pendant deux heures au moins.

De l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. Traité original, où l'on prouve que la reception que les Officiers & les Soldats en ont fait dans les Congregations des Jeſuites, doit être équivalente, & ſuppléer à celle que les Evêques d'Eſpagne, de Portugal, de Sicile, de Pologne, & de pluſieurs autres Etats Catholiques ont refuſé d'en faire. Par le P. Buffier Jeſuite, de retour de ſon exil de Quimpercorentin.

Hiſtoire de la Ligue offenſive & défenſive, concluë il y a pluſieurs années,

entre les Jesuites, les Capucins, les Picpus, les Recollets, & quelques autres Mandians; par le Pere le Roy Carme, traduite en Espagnol, & en plusieurs autres langues, par le P. André Augustin du grand Convent.

L'art de donner du lustre aux farces du College de Clermont. Par le P. de Livrere.

Nouveau Traité de la simplicité & de la sincerité Chrêtienne, dédié à Mrs de Ligny, Malpaix, & Riverte, par les Peres le Tellier, Payen & Vaudripont, Auteurs de l'intrigue de Doüay, approuvé par M. Tournely, Censeur des Livres.

Ces trois Jesuites & le Sieur Tournely, sont ceux qui sous le nom de M. Arnaud surprirent malignement plusieurs Docteurs & Professeurs de Doüay, qu'ils exilerent en divers endroits du Royaume, après leur avoir fait abandonner par adresse leurs Benefices & leurs Chaires, & leur avoir friponné leurs Livres.

Du respect dû aux Compagnies Souveraines, par le P. Cicaut Jesuite, avec la Relation de son amande honorable au Grand Conseil.

Ce Pere ayant perdu un Procez considerable pour les Jesuites de Languedoc,

eut

ent l'insolence d'écrire des Lettres injurieuses & menaçantes à plusieurs de ses Juges; surquoy il fut ordonné qu'il iroit leur demander pardon, accompagné du Superieur de la Maison Professe, ce qui fut executé.

Sermons sur divers sujets de Morale, prêchez à la Cour, & dans les premieres Eglises de Paris, par le P. Rigal Jacobin, Prédicateur ordinaire du Roy, & Professeur du Molinisme, au College de saint Jacques.

Les Jesuites pour recompenser le P. Rigal, qui leur rend compte de tout ce qui se passe aux Jacobins, lui firent donner la Pension de Predicateur du Roi, qu'avoit le fameux Pere Chaussemer, quoiqu'il n'ait jamais Prêché à la Cour ni à la Ville, & qu'il soit incapable de le faire. Les Peres Drugeon & la Place les meritoient, mais ils n'étoient point devoüez à la Societé.

Entretiens pacifiques sur les matieres du temps, par le R. Pere Doucin Jesuite retiré à Orleans; avec un supplement sur l'utilité des Tocsins, pour empêcher la division des bons Catholiques.

Ce Pere est le plus emporté de tous les hommes, & la principale cause des troubles

bles qui diviſent aujourd'hui l'Egliſe de France.

Moyen admirable & infaillible pour convertir les Gentils à la Foi Catholique, qui conſiſte à concilier leurs pratiques idolâtres, & leurs cérémonies avec les nôtres ; par les Peres Dez, le Comte, & le Gobien, & approuvé par les Abbez le Moine, de la Roche, & Montebiſe, à condition d'un Benefice qu'ils n'ont point eu.

Ce ſecret inconnu aux Apôtres, aux Saints Peres & à tous les autres Miſſionnaires Evangeliques, fut inventé par les Jeſuites de la Chine, & il a été enſuite utilement pratiqué par ceux des Indes, de Turquie, & des autres Pays.

Les Jeſuites amis de la Paix, & protecteurs de M. le Cardinal de Noailles, ou Hiſtoire des Exhortations & des remontrances qu'ils ont faites au Roy, Louis XIV. pour l'empêcher de faire ſaiſir le revenu de M. le Cardinal de Noailles, & des autres Evêques oppoſans, & de leur faire leur Procez ; par le P. Doucin, le plus moderé de la Compagnie; approuvée par M. de Toulon ſon ancien domeſtique.

Modele de Lettres pour bien écrire en François, par le P. Porée, ſeconde Edi-

Edition, revûë & corrigée par M. Grenan Profeſſeur au College d'Harcour.

Nouvelle maniére de tirer les marrons du feu avec la patte du chat; ou Traité Hiſtorique, contenant les ruſes & les intrigues des Jeſuites, pour engager les Evêques & les autres perſonnes qui les écoutent, à ſe ſacrifier pour les interêts de la Compagnie; dédié aux Cardinaux de Rohan & de Biſſy, par les Evêques d'Orleans, de Toulon, de Nevers, de Marſeille, de Nantes, &c. approuvé par M. de Rheims.

Relation des Aſſemblées de Sorbonne, dédié à M. l'Abbé Drouin, par Mrs Monclus, Ratignac & Gaillande, Eſpions de la Compagnie.

Journal Hiſtorique de tout ce qui s'eſt paſſé en 1714. & 1715. dans les Aſſemblées de l'Univerſité de Paris; par le P. Riviere Jeſuite, ſur les Mémoires du Sieur Poirier ſous-Précepteur du Roi; dédié à M. de la Pierre, de la Race de Melchiſedech, nommé à l'Evêché de la Mecque.

Hiſtoire des Converſions miraculeuſes operées par les Sermons du P. Poiſſon, jadis Prédicateur, avec un récit des cérémonies ſolennelles de ſa recep-

ption.

ption en Sorbonne, par le Frere l'Enfant Cordelier ſorti de Bicêtre à ſa ſollicitation, imprimé aux dépens du P. le Jeune Provincial. Se diſtribuë *gratis* chez l'Auteur.

On n'a pas voulu recevoir le P. Poiſſon Bachelier, à cauſe de ſon interdiction & de ſa conduite ; il en appella au Parlement, mais la cauſe fut renvoyée au Jugement de la Faculté. C'eſt lui encore & le P. le Jeune, qui pour faire leur cour aux Jeſuites, firent dépoſer & exiler Madame Salo, Abbeſſe des petites Cordelieres, avec cinq ou ſix de ſes Religieuſes, & qui obtinrent un ordre pour enfermer le Frere Lenfant aux Priſons de Bicêtre, parce qu'ils le crûrent dans les interêts de l'Abbeſſe. On a déja commencé à plaider cette affaire au Parlement, & M. Chevalier y a developpé une partie des intrigues qu'on y a employées, auſſi-bien que l'iniquité du Jugement rendu par les Sieurs le Rouge & Henriot, le plus monſtrueux & le plus extravagant dont on ait oüi parler.

L'équité des Parlemens dans les Jugemens rendus au ſujet de la Société, & de ſes membres: Traduction de l'Ouvrage Latin du P. Jouvency, par les PP. Buffier & Tarteron, Boutefeux de la Compagnie.

A mauvais jeu bonne mine, ou l'Art de ſe montrer tranquilles & contens dans l'adverſité, quoiqu'on ſoit conſterné interieurement & avec ſes amis ; par les Peres Daniel, Germon & Lallemand.

De la moderation & de la politeſſe qui doit regner dans les diſputes des Theologiens, ou comment il faut refuter les Evêques & les Docteurs qui s'oppoſent à nos Maximes ; par les Peres Germon & Tournemine ; approuvé par les Docteurs Luillier, Tourneli, Quinot & la Ruë.

Le P. Germon Auteur de la Refutation du Mandement de M. de Mirepoix, & le P. Tournemine dans ſes Memoires, ont traité ce ſçavant & pieux Evêque de la maniere la plus indigne, ſans en recevoir aucune punition. Les Jeſuites Auteurs des Ecrits contre M. le Cardinal de Noailles & contre les Evêques de Tours, de Mets, d'Arras, de Châlons, de Boulogne, &c. n'ont pas eu plus d'égard pour leur caractere, & pour leur vertu.

Dénombrement des Eſpions de la Société dans les Parlemens, & dans toutes les Communautez Religieuſes & Seculiéres ; par le Frere Vatblé, ſur les Mémoires des Peres de la Chaiſe & le Tellier.

Trai-

Traité de l'union des Benefices aux Colleges & aux Seminaires des Jeſuites. Ouvrage commencé par les Peres Annat, Ferrier, & la Chaiſe; mais fort augmenté par le P. Tellier, imprimé à Pignans, & ſe vend dans toutes les Provinces de France.

Pignans eſt une Ville de Provence, dont les Jeſuites avoient réüni la Prevôté qui vaut douze ou quinze mille livres de rente, à leur prétendu Seminaire de Toulon: mais il y a tant de nullitez & d'abus dans cette affaire, qu'on ne doute point que le Parlement d'Aix, à qui elle a été portée, ne rétabliſſe toutes choſes dans le premier état. On ſçait qu'ils mettent tout en œuvre pour gagner les Juges; mais il n'eſt pas poſſible qu'ils y réüſſiſſent.

La Sorbonne Jeſuitique, ou Traité pour montrer que les plus ſçavans & les plus pieux Docteurs de cette Faculté, ſont tous du parti des Jeſuites, en faveur de la Conſtitution; par le Docteur Biberon, interdit par ſon Eminence, & approuvé par les Sieurs Boudoux, Piles, Dervaux, Luillier, Dufreſne, Henriot, Charton & autres opppoſans.

Ceux qui connoiſſent la Faculté & les 20. oppoſans, feront d'eux-mêmes l'application,

cation, ſans que je m'explique davantage.

Le faux Frere découvert & puni, ou Relation abregée de la Pénitence imposée au Sieur Colau Principal de Fortet, & fils d'un honnête Savetier de la Montagne de ſainte Geneviéve, pour avoir revelé à la Société les affaire de l'Univerſité, & pour pluſieurs autres choſes ; par les Bourſiers de ſon College.

Il fut interdit de la Faculté des Arts, & perdit avec dépens pluſieurs Procez qu'il leur avoit intenté auſſi-bien qu'à Mrs de Nôtre Dame, qui l'ont fait ce qu'il eſt, ne le connoiſſant point. On parle des Bourſiers de ſon College, parce qu'il avoit auſſi entrepris de les faire chaſſer pour des crimes qu'il avoit inventez.

Summa Conciliorum recognita, partim aucta, partim contracta, non numquam planè mutata, cum indice locupletiſſimo, ad uſum Doctorum. Opera & ſtudio R. P. Harduini, & aliorum Societatis.

Ce Pere y ſoûtient comme des Articles de Foy les prétentions les plus abſurdes de la Cour de Rome, & y renverſe toutes les Libertez de l'Egliſe Gallicane. Le Parlement pour ces raiſons, & pour quelques

autres

autres, a déja donné un Arrêt qui en défend le débit, & bien tôt il condamnera abſolument cet Ouvrage, ſur le rapport que lui en ont fait les Docteurs & les Avocats qu'il avoit nommez pour l'examiner.

L'Hiſtoire & les procedures de l'Inquiſition établie en France ſous le Regne de Louis XIV. par le P. Lallemand, Qualificateur & Secretaire de ce Tribunal.

Le Symbole de la Foi racourci par les Jeſuites, ou Traité pour montrer qu'on n'eſt point obligé de croire la Trinité, ni l'Incarnation, du moins d'une Foi explicite, par le P. Mathin Profeſſeur de Theologie, approuvé par les Grands-Vicaires de Malines.

Les Vicaires Generaux de Malines, condamnerent il y a trois ou quatre ans, des Theſes du P. Mathin, où il avoit enſeigné ces erreurs monſtrueuſes. J'en ay lû la Sentence.

De l'oppoſition que les Catholiques doivent avoir avec les Hérétiques, où il eſt démontré qu'on doit nier les myſteres & même l'exiſtence de Dieu, lorſque nos adverſaires la ſoûtiennent : par le P..... Autheur de la Lettre ſur Cha-

Chamier, approuvé par le P. Tournemine, & par les autres défenſeurs outrez de la Conſtitution.

Les Jeſuites crient victoire lors qu'ils ont trouvé, ou crû trouver quelque conformité entre leurs Adverſaires & les Proteſtans. Comme ſi tout ce que les Hérétiques diſent étoit hérétique ; ou ſi les paſſages des Peres ne pouvoient plus condamner les erreurs de la Societé, parce que les Proteſtans les ont alleguez pour autoriſer les leurs. Ils devroient prouver auparavant que ce dont il s'agit eſt une héréſie ou une erreur.

Parallele des erreurs des Anti-Jeſuites avec celles des Proteſtans ; où l'accord des uns & des autres ſur la Trinité, l'Incarnation, la néceſſité de la Grace, l'amour de Dieu, l'inſpiration des Livres ſaints, & ſur pluſieurs autres articles. Seconde édition corrigée & augmentée de l'oppoſition des Jeſuites avec les Proteſtans ſur ces mêmes matieres ; par le P. Hoignant, Préfet de l'Abbé Margon, & approuvé par le Docteur Gazetier.

Les Jeſuites des Païs-Bas ont enſeigné qu'on n'étoit point obligé de croire la Trinité & l'Incarnation ; Molina, Leſſius,

sius, Sfondrat & leur Sequele ont presque anéanti la Grace ; une foule de Théologiens & de Casuistes de la Societé ont conspiré contre l'Amour de Dieu ; & les Censures de Louvain & de Doüay, Cornelius à Lapidé, & plusieurs autres de leurs Auteurs nous apprennent quelle est leur Doctrine sur l'inspiration de l'Ecriture. Leurs Adversaires au contraire, & tous les Theologiens Catholiques sont tous d'accord avec les Protestans sur ces chefs, & sur une infinité d'autres de la Morale chrêtienne que ces Peres ont corrompuë.

Les Arminiens Molinistes, ou les Jesuites Luthériens & Arminiens sur les matieres de la Grace. Traité où l'on montre que les uns & les autres sont parfaitement d'accord sur cette matiere, & que leur Doctrine est également erronée ; dédié à Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, par Monsieur Witasse, Docteur de la Maison de Sorbonne.

La conformité du Molinisme avec le Semipelagianisme n'est pas moins sensible, ainsi que le Cardinal Noris & plusieurs autres grands Theologiens l'ont montré. Les Jesuites ont persecuté tous ceux qui l'ont prouvé ; & encore en dernier lieu le Pere

Pere Rouviere Jacobin : mais ils n'en ont pas encore fait voir la difference.

Eloge du Pere le Tellier & de ſa Compagnie, prononcé en Sorbonne par Monſieur Poirier, alors Recteur de l'Univerſité de Paris, retouché & publié par Monſieur l'Abbé Langlois Prieur de ce College ; avec l'Approbation de Meſſieurs Delée, Bourlet, & des autres nouveaux Convertis de la Maiſon.

Procez Verbaux & Sentences juridiques prononcées contre pluſieurs Eccleſiaſtiques & Religieux de divers Ordres, convaincus en Juſtice réglée, d'avoir ſoûtenu de vive voix & par écrit, une ou pluſieurs propoſitions de Janſenius, dédié à feu Monſieur de Pontchartrain, Grand-Maître des Lettres de Cachet ; par Dom Thiery Benedictin de la Congregation de S. Maur.

On n'a jamais pû convaincre perſonne en Juſtice réglée, d'avoir ſoûtenu quelqu'une des propoſitions de Janſenius ; ce qui étoit pourtant abſolument néceſſaire, ſuivant le Pape Innocent XII. dans ſon Bref aux Evêques de Flandres, pour traiter quelqu'un de Janſeniſte.

Placet préſenté aux Directeurs des

Poſtes par le Pere Tellier, pour les ſupplier en conſidération des grands ſervices qu'il continuë de rendre à l'Egliſe, de lui accorder ſes ports francs, pour les lettres & les paquets qu'il reçoit tous les jours dans ſon exil; recommandé par M. l'Evêque d'Amiens, ſon Compagnon & ſon Convive.

De la néceſſité de laiſſer le P. Doucin libre à Orleans, afin qu'il travaille toûjours à la paix de l'Egliſe, par M. Fleuriau Evêque d'Orleans, diſtributeur de ſes Ouvrages.

Vies des ſaints Prélats perſecutez pour la défenſe de la Religion, continuation de l'Ouvrage de Monſieur Baillet, par Meſſieurs des Miſſions Etrangeres.

Recüeil des Brefs dreſſez par le P. Jouvency, Secretaire Apoſtolique, en faveur de M. le Cardinal de Noailles, de Mrs. les Evêques de Sebaſte, de S. Pons, de Luçon, de la Rochelle, de Marſeille, d'Angers, &c. traduit en François par les PP. Tarteron & Tournemine.

On en a vû de ſi outrez contre des ſaints Prélats, & de ſi flatteurs pour d'autres, que le Public n'a pas fait difficulté d'attri-

d'attribuer les uns & les autres aux Jesuites.

De la moderation dans la prosperité, & de la modestie dans l'adversité; dédié aux Jesuites de France, par le P. le Tellier.

Paris délivré du joug des Jesuites, par M. le Cardinal de Noailles, modele de l'Episcopat.

Liste des biens & des héritages que les Jesuites ont refusé depuis 50. ans seulement, avec une relation des violences qu'il leur a falu faire, pour les obliger d'en accepter quelques-uns. Par les héritiers de Madame de Fauquemont.

Les Jesuites d'Arras ayant engagé Madame de Fauquemont, presque en enfance, à leur leguer tous ses biens qui étoient tres-considerables, quoiqu'elle eût beaucoup de parens tres-pauvres : ceux des parens qui avoient quelque chose se pourvûrent au Conseil d'Artois où le Testament fut cassé. Cette affaire ayant ensuite été portée par appel au Parlement de Paris il y a cinq ou six ans, les Jesuites furent condamnez à restituer les biens aux parens de cette Dame.

Histoire des grands services que la Societé a rendus au Prêtres de l'Ora-

toire & de la Doctrine Chrêtienne, aux Chanoines de ſainte Geneviéve, aux Benedictins de S. Maur, aux Jacobins, & aux Feüillans, par les Peres Dom Jerôme & d'Albizy, ſur les mémoires des Procureurs Généraux des Provinces.

De la Douceur & de la Charité Epiſcopale : dédié à M. l'Evêque de Graſſe, par M. l'Abbé Henriot, appellé le Docteur pacifique, & approuvé par Meſſieurs de Marſeille, de Nantes, d'Orleans, de Nevers, & de Toulon.

M. de Graſſe a excité trois ou quatre ſeditions dans ſa Ville. M. de Nevers a batu le Superieur des Peres de l'Oratoire, & les autres par leur conduite violente, ont révolté contre eux une partie de leurs Dioceſes.

Comment un Jeſuite doit ſe venger des Predicateurs qui l'obſcurciſſent, & des fideles qui l'abandonnent: par le Pere Tournemine.

Ce Pere dans un extrait de la Bibliotheque des Predicateurs, fait une ſatyre violente des Orateurs de nos jours; & pour venger ceux de ſa Compagnie qui étoient généralement abandonnez, il dit que les Predicateurs qui brillent ſont Janſeniſtes,

& qu'ils ont perverti le goût du Public.

Du bon emploi du temps ; par M. l'Abbé de Montauban, Grand-Vicaire du Pere Toubeau Evêque de Toulon.

Ce Prelat qui ne fait tout au plus que les fonctions de Grand-Vicaire, disoit pendant la derniere Assemblée, aux Evêques qui lui demandoient à quoi il passoit le temps, que dès qu'il étoit levé il déjeûnoit ; qu'ensuite il joüoit à l'Ombre jusqu'au dîner ; qu'après le dîner il prenoit du Caffé avec des Officiers qui venoient le voir ; qu'après cela il recommençoit à joüer à l'Ombre jusqu'au souper. A quoi un des Assistans répondit : Voilà, Monseigneur, une vie toute Apostolique.

Comedies Françoises, & autres Ouvrages Burlesques du Pere du Cerceau.

Opera nouveau du Pere du Halde, Préfet de la Congregation des Laquais, ci-devant Secretaire du Pere le Tellier, & Autheur de l'Opera de Narcisse, representé au College de Clermont en 1707.

Traitez de Morale composez par les Directeurs des Seminaires de saint Sulpice & de saint Nicolas, où il est prou-

vé évidemment que l'essentiel de la Religion consiste à porter des ceintures de laine, des fourreaux de pistolet, & des cheveux bien gras. On les vendra à juste prix dans toutes leurs Maisons.

De la propagation des Sulpiciens dans toutes les Villes de France, pour le bien de l'Eglise & de l'Etat. Par les Docteurs & les Bacheliers du Seminaire de Paris, tous zelez Défenseurs des Libertez de l'Eglise Gallicane.

Affiche très-utile au Public.

On avertit que la Confection de Hiacinthe la plus excellente, le Quinquina, & généralement toutes les Drogues, Remedes & Specifiques les plus approuvez, se distribueront *gratis* par les Jesuites de Lyon, aggregez au College des Apoticaires de la Ville.

L'Apoticairerie de Lyon rend, dit-on, aux Jesuites plus de cinquante mille livres de rente; ce qui est cause que les autres Apoticaires ne vendent rien.

Liste des Prélats qui ont officié chez les Jesuites, aux grandes Fêtes, jusqu'à l'année 1716. exclusivement; dédié à M. l'Evêque

l'Evêque de S. Flour, par M. l'Abbé de Breteüil.

De l'utilité de l'Orfévrerie, pour faire naître la devotion daus les ames, aux Fêtes ſolemnelles, par les Préfets des Congregations.

Projet des Sulpiciens & des Jeſuites, pour établir le Moliniſme au Seminaire du Mont-Valerien, échoüé par la faute du parti contraire : dedié à Monſieur Dumas, Chartreux & Lazariſte défroqué : par les Freres Hermites de cette Montagne.

Dans le Chapitre qui fut tenu le mois paſſé au Mont-Valerien, les Sulpiciens firent leur poſſible pour faire nommer des Supérieurs de leur parti : mais ne s'étant trouvez que dix-huit contre plus de ſoixante, leurs meſures & leurs complots devinrent inutiles. Le Docteur Dumas y étoit allé exprès pour cela.

Panegyriques modeſtes de S. Ignace, prononcez à Paris par les Peres Palu & Tournemine, faute d'autres Prédicateurs.

Le Moine Juge & Partie. Traité où l'on prouve que le Pere le Tellier, après avoir déféré ceux qui faiſoient ombrage à ſa Compagnie, décidoit enſuite lui-même de leur ſort, & les releguoit dans

des cachots, ou dans des Villes éloignées.

L'art de ſe loüer ſans paſſer pour vains & pour préſomptueux, qui conſiſte à faire des Eloges outrez de ſon Ordre, dans des Ouvrages publiez ſous des noms empruntez. Dédié aux Peres Doucin, Tournemine, Lallemand & Hoignant; par M. l'Abbé Margon Ex-Jeſuite; & approuvé par Meſſieurs Dumas, Pelletier, Gaillande, Richard, & le Roux Profez du quatriéme vœu.

L'humilité couronnée, poëme héroïque dédié au P. le Tellier, par les Rhétoriciens du College d'Amiens.

Eloge de Monſeigneur le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, prononcé aux Religieuſes de la Viſitation de Chaillot, en préſence de la Reine d'Angleterre; par le Pere de la Ferté Jeſuite, approuvé par le Pere Gaillard de la même Compagnie, & ſur-tout par le P. Martin, Carme de la Place Maubert, & par le ſieur Duhan ſes camarades de bouteille.

Ce Pere prêchant à la Viſitation de Chaillot, le Dimanche dans l'Octave de la Fête-de-Dieu; après pluſieurs erreurs ſur la frequente Communion, qui ſuivant lui ne peut être empêchée que par les pechez

pechez d'habitude ; parla fort au long contre les bals, les danſes & les ſpectacles ; comme ſi ces Religieuſes euſſent eu beſoin de pareilles Inſtructions. Enſuite il ſe déchaîna contre ceux qui font à leurs Paroiſſes des Communions Paſchales, qu'il appella politiques ; ce qui lui a attiré des affaires. Les Jeſuites de Roüen, de Bourges, de Dijon, de Nantes, de Poitiers, d'Aix, de Lyon, de Mets, d'Amiens, d'Orleans, n'ont pas parlé avec plus de reſpect de Monſeigneur le Regent, dans leurs Sermons & dans leurs Diſcours,

Projet d'une Miſſion dans le Roïaume de Miſſiſipi, pour y employer les Jeſuites interdits de la Prédication & de la Confeſſion dans pluſieurs Dioceſes de France ; ceux qui le ſeront dans la ſuite, & tous les Valets de pied, qu'ils ont été obligez de renvoyer à cauſe du mauvais temps : par Monſieur de la Robeliniere, Député de ces Peres ſes anciens Confreres, pour s'informer de ce qui ſe paſſe dans les Communautez Religieuſes, & chez pluſieurs particuliers de Paris.

Ce Bon-homme qui vend auſſi leurs Libelles, n'a encore été récompensé que de cinq cens livres de penſion.

Nouveau Problême Eccleſiaſtique,

qui ont été les perſecuteurs, ou les Jeſuites, ou leurs adverſaires ? propoſé au P. Doucin par M. Habert Docteur de la Maiſon de Sorbonne.

L'art de ſervir Dieu ſans faire tort à ſon rang dans les différentes Congrégations, d'Eccleſiaſtiques, de Meſſieurs, de Penſionnaires, d'Externes, d'Artiſans & de Laquais, par les Préfets des Congregations de Paris.

Le vrai moyen de gagner des Soldats à la Vierge Marie, & à la Compagnie de JESUS, par les Préfets de la Congregation de l'Iſle en Flandres.

Idée de la Ligue, revûë, corrigée, & miſe en meilleure forme dans les Aſſociations établies parmi les Soldats : par les RR. PP. de la Compagnie de Jeſus en France.

Secret pour ſe débarraſſer de ſes créanciers ſans rien debourſer : par le Pere de la Ruë ; dédié à Mademoiſelle Charon, Fille-de-Chambre de feuë Madame Colin.

Tout le monde a ſçû que le Pere de la Ruë après avoir tiré des biens conſidérables de Madame Colin, refuſa d'en faire part à Mademoiſelle Charon, qu'il avoit miſe lui-même auprès d'elle ; & que quelques

ques années après, la Damoiſelle le preſſant de lui donner ce qui lui appartenoit, le P. de la Ruë la fit mettre à la Baſtille, où elle eſt demeurée juſqu'après la mort du Roy.

Du mépris des Richeſſes par les Jeſuites de Pekin. Où il eſt prouvé que ces Peres prêtent à vingt-ſept pour cent, tandis que les autres Banquiers en exigent trente. Traduit du Chinois en François, par M. l'Evêque de Conon, & approuvé par M. le Cardinal de Tournon.

Ce S. Cardinal publia dans les Indes & à la Chine pluſieurs Mandemens contre les pratiques idolâtres & uſuraires des Jeſuites. Meſſieurs des Miſſions Etrangeres & les Jacobins en ont fait part au Public : ſur-tout ces derniers dans les deux volumes de la Vie de M. le Cardinal de Tournon. Auſſi la Societé vindicative le fit-elle mettre dans les priſons de Macao, où il eſt mort : ſans compter les injures & les calomnies dont ils l'ont noirci en Europe. Par malheur pour eux tous ces Mandemens ont été approuvez, & ſa conduite applaudie à Rome, quelque crédit qu'ils y ayent.

Traité de l'Humilité Chrêtienne, par le P. Martineau Provincial des Jeſuites

de la Province de France, dédié à M. l'Abbé de Broglio.

L'art de prêcher ſans être écouté ; par le Pere Palu, & pluſieurs de ſes Confreres, approuvé par le Pere Chamillard, lors qu'il prêchoit à Orleans.

La Sageſſe & la Modération d'un Prédicateur Evangelique, miſe dans tout ſon jour ; dans les Sermons des Peres la Mothe & la Ferté.

Du rétabliſſement des Religieuſes de Port-Royal, dans le College de la Marche, devenu deſert & inutile par la diſgrace des Jeſuites. Deſſein propoſé par le ſieur Henricy, appellé la Pierre, à condition qu'il y reſtera en qualité de Chapelain.

Oraiſon funebre du Roy, prononcée par le Pere Porée, & commentée par un Profeſſeur de l'Univerſité de Paris.

Traité du pardon des Ennemis, démontré & mis en pratique dans la Deſtruction du Port-Royal, & dans la conſtruction des Loges de Bicêtre ; par le P. le Tellier.

La différence du Janſeniſme avec le Thomiſme, ou plûtôt avec le Moliniſme ; Ouvrage du Pere Daniel, & du

Pere

Pere Lallemand, qui doit paroître sous le nom du Pere Rigal, Jesuite déguisé en Jacobin.

De la voye la plus Canonique pour devenir Evêque ; dédié à Monsieur Bargedet, ci-devant Curé de Village : par le P. Brassin, Grand-Vicaire de Nevers.

La maniere dont on surprit l'ancien Evêque de Nevers, en lui faisant signer une démission pour un démissoire, est connuë de tout le monde.

Le Dogue fidelle abboyant pour la défense d'Israël dans les Assemblées des Docteurs, par le Sieur Tournely Professeur de Sorbonne.

Traité des Négociations en Cour de Rome ; par M. de Targny ; avec des Notes de M. Chevalier.

Le parfait Machiavelisme, ou idée de la puissance desporique & sans bornes, que les Jesuites exercent dans leur Royaume de Paraguay ; par un Marchand de retour de ce Païs.

On imprima il y a quelques années une petite Relation de ce Royaume, où l'on peut voir quel est le gouvernement de ces Peres. Les Jesuites y ont toûjours près de quarante mille hommes sur les armes qu'ils commandent eux-mêmes ; & les Ha-

Citans ſont des véritables Eſclaves, uniquement occupez au Commerce de la vénérable Societé.

Du bon employ des revenus Eccleſiaſtiques ; dédié à M. le Cardinal de Rohan ; par Monſieur l'Abbé de Broglio, ſoy-diſant Agent du Clergé.

Modele de Réſignation dans la Mort Chrêtienne ; du Pere Guignard, pour ſervir dans les temps de tribulation : par le Pere Sanadon, Directeur du Noviciat.

Le parfait Sacriſtain, ou l'art de faire ſervir les Décorations & les Machines de Théatre, pour parer les Autels : par un Frere de la Maiſon Profeſſe.

De la Propreté & de la Science des Capucins, Ouvrage poſthume du Pere Seraphin, mis en lumiere par le P. Timothée de la Flêche, appellé le Courier Barbu.

M. l'Archevêque de Rheims, modele des autres Prélats, dans le gouvernement pacifique de ſon Dioceſe; dédié au Pere Duvau Apoſtat de ſainte Geneviéve, par M. l'Abbé de la Fare, Docteur de Bourges, & Coadjuteur de l'Evêque de Berite.

Ce Prélat pour faire ſa Cour aux Jeſuites, & enſuite par je ne ſçai quelles vûës, a mis tout ſon Dioceſe en déſordre. Il a ordonné depuis peu à tous les Religieux de refuſer l'Abſolution à ceux qui ne reçoivent & n'approuvent pas la Conſtitution. Les Jeſuites, les Capucins & les Minimes s'y conforment; mais les Benedictins, les Chanoines Reguliers, les Jacobins & les autres, n'ont eu garde de donner dans ce travers. Il a défendu aux Curez de prêcher & de confeſſer hors leurs Paroiſſes, & a interdit tous les Docteurs qui n'étoient point Curez. Enfin M. de Rheims a nommé des Jeſuites pour examiner les Ordinans; & a défendu à tout le monde d'étudier autre part que dans leur College, ſous peine de n'être point admis aux Ordres. Les Curez de leur côté ont preſque tous déſavoüé la publication qu'ils avoient faite de la Bulle; ils prêchent à la Campagne, & dans toutes les Paroiſſes de la Ville, que la Conſtitution n'eſt point une regle de Foy; qu'elle n'eſt pas reçûë de l'Egliſe, & qu'on n'eſt pas obligé de s'y ſoûmettre. Les Chanoines ne le voyent point non plus, & il court des Paſquinades contre lui & contre ſes Officiers. Tout cela ne peut que ſcandaliſer les Fideles.

Des

Des Revenus Collegiaux, ou l'art de les faire valoir ; Ouvrage qui rapporte cent millé livres de rente au ſeul College de Clermont, par le P. le Clerc Procureur des Penſionnaires.

De arte lezinandi Jeſuitica, Opus poſthumum R. P. Megret, Principalis Collegii Claromontani ; editum à Patre Polou ejus Succeſſore.

Les Moines, Opera mis en Muſique, & repreſenté au Mont-Loüis, par les Régents du College, pour le Divertiſſement du Pere Confeſſeur. La Scene eſt chez les Carmes & les Cordeliers.

Cette piece pleine de calomnies ſcandaleuſes contre la plûpart des Communautez Religieuſes, fut imprimée il y a ſept ou huit ans. S'il y a quelque eſprit, il y a encore beaucoup plus de ſottiſes, & de puerilitez indignes de ceux qui l'ont compoſée, & des Religieux devant qui elle a été repreſentée. Après cela que les Religieux Mandians jugent eux-mêmes de la ſincerité des Jeſuites, lorſqu'ils écrivent ou parlent en leur faveur.

Nouveaux Paſſeports pour aller en Paradis; revûs & mis en meilleure forme que ceux des Jeſuites de Flandres ; par les Directeurs de la Societé en France.

Du

Du parfait Desinterressement, par les PP. le Clerc & de la Mare, Procureurs du College de Clermont.

De modo dandi quatuor pro sex, & accipiendi sex pro quatuor; Autore P. Pouget, Claromontani Collegii Ministro.

Eloge de M. l'Evêque d'Angers, & de ses pieces d'Eloquence; par M. l'Abbé Bochard de Saron, Eleve de la Societé, & destiné à l'Evêché de Clermont.

Dans la fameuse Lettre que cet Abbé écrivoit à son Oncle l'Evêque de Clermont, il lui marquoit que M. d'Angers qui quelques jours auparavant avoit fait l'Oraison Funebre de M. le Dauphin à saint Denis avoit été sifflé. Depuis cette affaire, ce pauvre Abbé Ex-Jesuite a été coulé à fonds; ce qu'il meritoit bien, ayant osé cabaler contre M. le Cardinal de Noailles son Evêque.

Dissertation œconomique, à commencer par le ménage des bouts de chandelle; par le P. de Blainville, Préfet des Classes du College de Clermont.

Le Fripier François, pour les Habits de Théatre; par le même; sur les avis du P. Savalette.

Les

Les Jeſuites pour gagner eux-mêmes l'argent qu'il faloit donner aux Fripiers, en loüant des Habits de Théatre, acheterent il y a quelques années le fonds d'un Fripier qui mourut ; ce qui leur attira un procés de la part de la Communauté, dont ils eurent bien de la peine à ſe tirer. Les Fripiers diſoient que puiſque les Jeſuites faiſoient leur métier, ils vouloient auſſi pour gagner leur vie, faire le métier des Jeſuites, & donner des abſolutions à bon marché.

Relation de ce qui s'eſt paſſé dans les Aſſemblées de la Congrégation des Officiers & des Soldats, établie par les Jeſuites de Poitiers, avec les Sermens ſolemnels qu'on leur a fait faire en préſence du Prélat ; dédié à M. de la Poipe, Evêque de Poitiers ; par M. de Bervik témoin oculaire de ce ſpectacle.

M. de Bervik s'étant alors trouvé à Poitiers, diſſipa toutes ces Aſſemblées, & en écrivit en Cour.

De la vérité & de l'authenticité de la Lettre de la Vierge aux Meſſinois ; par le P. Inchofer Jeſuite. In folio.

Il faut être bien deſœuvré, pour faire un pareil Volume, ſur un fait auſſi apocrife. Cet Ouvrage fut mis à l'Index de Rome dès qu'il parut ; & la ſeconde

Edition

Edition n'eſt permiſe, que parce que l'Autheur en retrancha tout ce que l'Inquiſition avoit condamné dans la premiere.

Recüeil des plus beaux Airs à boire, mis en Latin pour la commodité des Etrangers, par le P. Sanadon Régent de Rhétorique.

Stratagemata Jeſuitarum, ſecunda editio, aucta Notis & Monumentis Abbatis de Margon.

Du zele de nos Parlemens pour le maintien de la Religion, & du reſpect qui eſt dû à leurs Arrêts. Continuation de l'Hiſtoire Latine du P. Jouvency; par les Jeſuites Autheurs des Tocſins.

De l'utilité de la Protection des Jeſuites, pour parvenir aux Dignitez Eccleſiaſtiques; par M. l'Abbé d'Argentré; revû & corrigé par M. l'Abbé de Saron. Se vend à Vincennes & à Clermont.

Nouveau gémiſſement d'une ame affligée, ſur la perte du ſecret auſſi utile que rare, de teindre le noir en violet, & le violet en rouge? dédié à Mrs. les Archevêques de Rheims & de Lyon; par le P. le Tellier, maintenant Bourgeois d'Amiens malgré lui.

L'Adamite, ou le Jeſuite inſenſible. Nouvelle Edition. *C'eſt*

C'eſt l'Hiſtoire du Pere Roche, qui enſeignoit aux Religieuſes de Rheims une Theologie toute nouvelle & tres-ſinguliere. Ce bon Pere leur apprenoit à ſe découvrir toutes les parties du corps, & à ſe voir & ſe montrer en cet état. Et pour les y exhorter plus efficacement, il leur diſoit que moins on avoit de honte d'être nud, plus on approchoit de l'état d'Adam avant ſon peché; c'eſt-à-dire de l'état d'innocence. M. le Tellier Archevêque de Rheims, ayant appris cette extravagance, n'auroit pas manqué d'en châtier l'Auteur comme il meritoit, ſi le P. Confeſſeur n'eût engagé le Roy dans cette affaire. Cependant les Jeſuites promirent au Prelat qu'ils le relegueroient dans une Maiſon retirée, où toutes les fonctions Eccleſiaſtiques lui ſeroient interdites. Je ne ſçai s'ils ont tenu leur parole: mais l'hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé à Rheims fut publiée quelque temps après, & elle n'eſt ſi rare, que parce que les Jeſuites font tout leur poſſible pour la ſupprimer, & pour en faire perdre le ſouvenir.

Placet raiſonné pour demander l'établiſſement du chant de l'Office divin, dans les trois Maiſons des Jeſuites de Paris, préſenté au Général de l'Ordre par les Peres de ces Maiſons, interdits

fits de la Prédication & de la Confeſſion.

Le Théatre Sulpicien, ou Recüeil des Comedies & des Tragedies repreſentées ſur le Théatre d'Iſſy, par les Seminariſtes de S. Sulpice ; dedié à M. Lechaſſier, par M. Bidet l'Arlequin de la Troupe ; approuvé par M. Hervieux, Comedien de la même Bande.

Pendant les Vacances, Meſſieurs de S. Sulpice font joüer pluſieurs Pieces Tragiques ou Comiques aux Seminariſtes, dans leur Maiſon d'Iſſy ; ce qui ne convient guere à la Réforme exterieure dont ils font profeſſion.

Nouvel article de foi revelé par les Jeſuites, & propoſé aux Fideles par le Sieur Dervaux, Aggregé au College de ces nouveaux Apôtres : Qu'il eſt auſſi aſſuré que les cinq Propoſitions ſont dans Janſenius, que Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ; avec une Préface hiſtorique contenant ce qui s'eſt paſſé à l'Archevêché & en Sorbonne lors de ſa retractation.

Ce Docteur, un des Oppoſans aux Decrets de Sorbonne, eut la temerité de dire en ſoûtenant ſa Reſompte ; qu'il étoit auſſi vrai & auſſi certain que les

cinq

cinq fameuſes Propoſitions ſont dans le Livre de Janſenius, qu'il eſt aſſuré que Jeſus-Chriſt eſt preſent ſur nos Autels, après la conſecration. Si cette Propoſition eſt impie & ſcandaleuſe, que doit-on penſer du principe des Jeſuites, dont elle eſt une conſequence néceſſaire : je veux dire, de la Foi divine, & du Serment ſur le fait de Janſenius ; car il n'y a point d'articles de Foi plus vrais les uns que les autres. M. le Cardinal de Noailles, & la Faculté de Theologie de Paris obligerent ce Docteur à ſe retracter.

Rétractation des Evêques de France, ſur les Propoſitions de l'Aſſemblée de 1682. par le P. Buffier, avec l'Arrêt du Conſeil qui ordonne la publication de cet Ouvrage.

Le Pere Buffier ayant dit dans le ſecond Volume de ſa Memoire Artificielle, que les Evêques nommez s'étoient rétractez de l'Aſſemblée de 1682. pour obtenir des Bulles. Il y eut un Arrêt du Conſeil qui ordonna la ſuppreſſion de ſon Livre, rempli de pluſieurs autres erreurs, qui ne ſont pas moins contraires à nos Maximes. Il y en a qui ſont riſibles & extravagantes ; comme lors qu'il fait S. Pierre Succeſſeur de J. C. dans le gouvernement de l'Egliſe, au lieu de dire Vicaire.

Moyens

Moyens efficaces & infaillibles pour empêcher l'établiſſement, ou le rétabliſſement des Jacobins dans les Univerſitez, malgré les Univerſitez même, les Parlemens, les Intendans, & les Villes qui les demandent ; par le P. Dejan Jeſuite de Toulouſe.

Les Jeſuites & ce P. en particulier, ont tout mis en œuvre pour empêcher le rétabliſſement des Jacobins dans l'Univerſité de Toulouſe ; mais les Conſeils de Conſcience & de Regence, ont débouté la Société de ſes prétentions, & ont confirmé les Jacobins dans les deux Chaires de Theologie.

L'Hiſtoire fabuleuſe du Janſeniſme & du Moliniſme, ou Recüeil des Gazettes inventées & dreſſées par le ſieur Richard, ſous la protection des Peres Germon & l'Allemand.

L'Abbé de Margon nous a appris toute l'intrigue de la Gazette des menſonges, qu'ils appelloient encore la Gazette des Janſeniſtes ; mais la honte & l'opprobre dont ce Pedant qui en étoit Auteur, a été couvert, ne l'empêche pas de continuer les mêmes pratiques, & de ſervir toûjours la Société dans le vil métier d'eſpion.

Du bon uſage des équivoques & des reſtrictions mentales, où l'on voit que les

les Patriarches s'en ſont ſervis, & que JESUS-CHRIST les a ſantifiez par ſa pratique, dédié au Clergé de France; par le P. Daniel, appellé l'Avocat des équivoques.

Pluſieurs Jeſuites & quelques Auteurs de leur parti, comme Dumets, ont enſeigné que les équivoques & les reſtrictions mentales, étoient permiſes; mais perſonne n'en a pris plus ouvertement la défenſe que le P. Daniel, qui après les condamnations des Papes, des Evêques, & des Univerſitez, a oſé faire un Traité exprès pour les autoriſer. Ce Traité & la Doctrine qu'il contient, ont été condamnez à Rome & par le Clergé de France en 1700. *Sur tout, parce que ce Jeſuite avoit dit, que les Patriarches & JESUS-CHRIST même s'étoient ſervis d'équivoques & de reſtrictions mentales.*

Deux grandes Maiſons à vendre ou à loüer, la premiere au Faux-bourg ſaint Germain, ruë du vieux Colombier, composée de quatre grands Corps de logis, Caves & Jardin; & la ſeconde ſcize ruë Saint Nicolas du Chardonnet, fort jolie & tres-commode.

Faut s'adreſſer à Meſſieurs l'Echaſſier & Paulet, ci-devant Superieurs de ces Maiſons, ou au Procureur des Jeſuites.

Depuis

Depuis la mort civile du P le Tellier, les Seminaires de Saint Nicolas & de ſaint Sulpice ſont abandonnez, & ſur tout par les Abbez de qualité. Il y en a beaucoup au Seminaire des bons Enfans : mais la plûpart vont aux Peres de l'Oratoire de ſaint Magloire, comme M. l'Abbé de ſaint Albin ; M. l'Abbé Dantin, M. l'Abbé de Briſſac, M. l'Abbé de Belle-fons, Meſſieurs les Abbez de Lenoncour, M. l'Abbé de Buſſé & autres.

Les petites Piéces ſuivantes, ou n'avoient point été imprimées juſqu'ici, ou étoient encore inconnuës à bien des perſonnes ; ce qui m'a engagé à les ajoûter à la fin de ce petit Ouvrage, avec lequel elles ont beaucoup de rapport.

SONNET,

Sur le P. Chamillard Jeſuite, & le Pere Terraſſon * de l'Oratoire, lorſqu'ils Prêchoient tous les deux à Orleans : le premier à Sainte Croix, l'Egliſe Cathedrale ; & le ſecond dans la Collegiale de Saint Paul.

EN vain dans Sainte Croix la jalouſe cabale,
Fait Prêcher Chamillard, on s'en laſſe bien-tôt :
Chacun court à ſaint Paul, & chacun dit tout haut,
Où Prêche Terraſſon, c'eſt là la Cathedrale.
Vous êtes Terraſſon trop fleuri, trop habile,
Ne venez point chez-nous annoncer l'Evangile,
Nous devons en jeûnant affliger nôtre eſprit,

* Ce fameux Orateur doit Prêcher le Carême prochain à la Cour.

Pour

Pour nous mortifier, Chamillard nous suffit.
Chamillard Contrôleur, Chamillard Jesuite,
Sont à peu près égaux, en talens, en mérite,
L'un a fait de la France un Hôpital fameux,
L'autre de Sainte Croix fait un desert affreux.

Epitaphe de M. l'Archevêque de Cambray.

Ci gist ce grand Prélat, qui deux fois se damna,
Une pour Molinos, l'autre pour Molina.

EPIGRAME.

Faite en 1700. lorsque plusieurs des Ecrits & des Propositions des Jesuites, furent condamnées par le Pape, par le Clergé de France, & par la Sorbonne.

Rome, Clergé, Sorbonne, Cour,
La Société vous chagrine

Avec ſa nouvelle Doctrine ;
Voulez-vous finir ſans retour,
Croïez-moi, joüez leur d'un tour,
Envoïez-les tous à la Chine,
Je ne ſçai ce que c'eſt,
Que cet Ordre & que ſa Doctrine,
Il a fait condamner le Rituel d'Alet,
Il eſt le deffenſeur de celui de la Chine.

Autre Epigramme, au Roi Louis XIV.

C'étoit aſſez Grand Roy,
De maintenir la Foi,
De JESUS & ſa Loy,
Sans entrer dans ſa Compagnie,
On ne la connoît point aux Cieux,
Et ſi la Terre l'eut bannie,
Le monde en ſeroit beaucoup mieux.

EPIGRAMME.

Sur M. Gaillande * qui avoit ſoûtenu dans une Theſe que l'aumône n'étoit que de conſeil, ce qu'on lui fit effacer.

Sçavez-vous pourquoi Gaillande
Prononce ſi hardiment,

* Il a été exilé à Orleans par M. le Regent pour avoir diſtribué & fait l'Eloge des premiers Tocſins.

Que

Que l'Aumône eſt une offrande
De conſeil tant ſeulement ;
C'eſt afin que la Sorbonne
Connoiſſe la bonne Foi,
Du Confeſſeur qui lui donne
Part aux Aumônes du Roi.

Epigramme contre M. Vivant Curé de Saint Mery, lorſque M. le Cardinal de Noailles, ayant vû qu'il le trahiſſoit, lui ôta les pouvoirs de Grand-Vicaire.

Vivant compte briller, au nombre des Prélats,
Il peut mieux que jamais en mériter le titre,
De Bochart, de Quinot, il marche ſur les pas ;
Noailles la Croſſe, Tellier lui doit la Mitre.

Le Clergé de France ayant condamné en 1700. plus de cent Propoſitions enſeignées par les Jeſuites dans leurs Livres ; ou dans leurs Theſes. Ces Peres pour s'en venger, firent courir un écran auſſi injurieux à ces Prélats que flateur pour leur Société. D'un côté

ils avoient mis grand nombre d'Evêques assis au tour d'une table, garnie de tout ce qu'il y a de plus exquis & de plus delicieux ; & audessous étoit écrit, *morale severe.* Sur l'autre face de l'Ecran, on voyoit plusieurs Jesuites qui couroient les Mers, pour porter l'Evangile aux climats les plus éloignez ; dautres qui traversoient des Deserts arides, des bois & des Montagnes, pour aller Baptiser ou instruire quelques infideles : d'autres enfin dans les prisons & sur des échafauts, avec cette inscription, *Morale relachée.*

Voici comment on rabâtit leur triomphe imaginaire, dans deux Ecrans plus conformes à l'Histoire, & à la verité.

Dans la premiere face du premier Ecran, on representa les Jesuites dans leurs Comptoirs des Indes & de la Chine, avec un grand nombre de Négocians de toutes les Nations à qui ils prétoient de l'argent à trente pour cent, & audessous étoit écrit MEPRIS DES RICHESSES. De l'autre côté c'étoit un Temple auquel on sacrifioit à Confucius, & aux Idoles, & où l'on voyoit un Jesuite à genoux parmi les Sacrificateurs, avec cette devise,

Non

Non adulterantes verbum Dei.

Le ſecond Ecran, contenoit d'un côté un Jeſuite Mandarin, porté en triomphe dans les ruës de Pekin, habillé de la maniére la plus ſuperbe, & entourré d'un nombreux cortege, & ces mots audeſſous, *omnium peripſema.*

De l'autre côté étoient repreſentez pluſieurs Jeſuites occupez à faire des Boulets de Canon, des Bombes, des Carcaſſes & autres machines de Guerre; des Horloges, des Almanachs, &c. avec cette inſcription. *Métier & exercice des Apôtres.*

Voici une Piéce du célébre Boileau Deſpreaux contre les Jeſuites, que je n'ai point encore vû imprimée.

AUX JESUITES.

Grands & fameux Auteurs dont la docte critique,
Se donne ſur mes Vers un pouvoir deſpotique,
Vous tremblez que laſſé de ſuivre Juvenal,
Je ne devienne encore le ſinge de Paſchal,
Non ſur un tel ſujet, ne craignez rien mes Peres. Mes

Mes veilles deſormais me ſont un peu
trop cheres,
Pour les perdre à montrer aux Peuples
abuſez,
Sous des peaux de Brebis, des Tigres
déguiſez.
Aſſez de vôtre eſtime on revient de
ſoi-même,
Jadis à vôtre égard nôtre erreur fut
extrême,
Mais on n'ignore plus vos diſcours ef-
frontez,
Qu'à Sanchez autrefois Belzebut à
dictez,
Que Châtel, Ravaillac, gens devoüez
aux crimes,
Avoient puisé chez-vous leurs damna-
bles maximes;
Qu'à qui veut ſaintement perdre ſes en-
nemis,
Tout méne à la vengeance, & tout cri-
me eſt permis.
Mais pourquoi recourir aux Hiſtoires
antiques:
Nos jours n'offrent-ils pas mille faits
tyranniques,
Dans l'honneur, dans les biens, des
Docteurs outragez,
Les Chinois par vous ſeuls, dans l'er-
reur replongez.

De

De Breſt par vos fureurs l'Egliſe profanée.
De Prêtres une troupe, éperduë, étonnée,
D'une frivole plainte attendant le ſuccez,
Eſt déchûë à la fin d'un trop juſte procez.
Dans des pieux deſſeins des Vierges traversées,
De leurs propres foyers, comme infâmes chaſſées.
Arnaud toûjours en butte à vôtre ardent couroux.
Tout cela, ſans mes Vers, parle trop contre vous.
Sur un ſi beau ſujet pour écrire avec grace,
Ma Muſe n'a beſoin de Perſe ni d'Horace,
Et pour vous décrier à la poſterité,
Un Auteur n'a beſoin que de ſincerité.
De la mienne déja l'on commence à ſe plaindre,
Mais vous la connoiſſiez, & vous deviez la craindre,
Sans me forcer à rompre un ſilence obſtiné,
Ou par diſcretion je m'étois condamné.

Que

Que de lâches Auteurs craignent vos
injuſtices :
A couvert de ma Foi, je ris de vos
caprices.
Et ſous ce boulevart où j'ai ſçû me pla-
cer,
Vos traits empoiſonnez ne ſçauroient
me percer.
Profitez s'il ſe peut d'un exemple fidele.
Vous devez avoir ſçû l'avanture d'En-
tele.
Plus ſages deſormais, ſongez à m'épar-
gner,
Ou ſinon rira bien qui rira le dernier.

FIN.

BIBLIOTECA N.Z.
ROMA
VITTORIO EMANUELE